



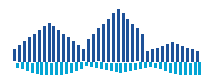
Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



ADAPT



Analyses territoriales et thématiques - niveau local

PARTENAIRE: DÉPARTEMENT DU VAR



@ADAPTmaritime



www.interreg-maritime.eu/adapt



@ADAPT_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



1) Documents d'adresse politique

Dans le cadre de sa politique de développement, le Département du Var se concentre sur 4 objectifs pour s'adapter au changement climatique :

- favoriser une mobilité bas carbone,
- instaurer une gestion durable des collèges,
- intégrer les enjeux climat-air-énergie dans la politique de gestion du patrimoine routier,
- lutter contre la dépendance énergétique du territoire et de ses habitants
- prévenir les risques naturels.

La métropole Toulon-Provence Méditerranée (TPM), dont dépend la commune du Pradet, commune où va être développé un pilote pour le projet Adapt, s'est également fixé plusieurs objectifs :

- renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de l'agglomération,
- réduire la consommation énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire,
- poursuivre la politique de mobilité durable à l'échelle du territoire,
- poursuivre la politique d'aménagement durable du territoire,
- développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables,
- pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire,
- renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité, paysage) et prévenir les inondations.

2) Plans et programmes

Plusieurs documents ont été mis en place pour traiter des problèmes liés au changement climatique au sein du Département du Var et de la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM).

Nous allons, tout d'abord, mentionner les politiques menées par le Département. Il faut savoir que depuis la loi NOTRe, du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), certaines compétences du Département ont été transférées à la Région PACA ou à la métropole TPM. Par exemple, TPM a récupéré les compétences concernant : l'aménagement de l'espace et les transports, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des énergies, etc.

Pour s'adapter au changement climatique, le Département a rédigé :

- un Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux. L'objectif de ce plan était de développer la prévention des déchets non dangereux, améliorer la valorisation organique et matière des déchets produits dans le Var, assurer des capacités de traitements suffisantes, etc. Ce document a été repris par la Région depuis la Loi NOTRe.
- un Plan climat départemental décliné en un programme d'actions stratégiques. Le plan comprend deux axes : la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. En fonction des caractéristiques de chaque commune du Département, des grandes orientations étaient définies comme par exemple réduire la consommation des bâtiments résidentiels et tertiaires, créer une mobilité moins dépendante du pétrole ou encourager la transition écologique de l'économie. Ce plan est aujourd'hui porté par la région et les intercommunalités dont TPM.
- un Plan énergie eau pour les bâtiments du Département. Ce plan vise à réduire les dépenses énergétiques et à préserver les ressources en eau au sein des bâtiments du Département du Var.
- un Schéma départemental d'orientation relatif au développement des énergies renouvelables. Schéma d'orientation développement énergie renouvelables. Ce document a depuis été repris par la Région PACA et les intercommunalités, suite à la Loi NOTRe.
- un Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire du bassin de l'Argens

4) Initiatives et travaux d'adaptation déjà mis en œuvre.

Nous allons ici nous concentrer sur l'opération du parc nature du Plan de la Garde, projet du Département. La plaine du Plan s'étend sur plus de 230 hectares sur les communes de La Garde (83) et du Pradet (83). Il s'agit d'une zone humide laissée à l'abandon depuis plusieurs années. Placé en plein cœur de l'agglomération toulonnaise, le terrain était convoité par les promoteurs immobiliers. Dans un premier temps, le Plan de la Garde a été reconnu sur 130 hectares comme un espace naturel sensible afin de le protéger et de lui rendre son statut d'espace naturel.

Dans un second temps, des travaux vont être effectués pour redonner une certaine naturalité à ce territoire et retrouver un équilibre des milieux aquatiques de la zone. Il vise également à sauvegarder et développer la biodiversité grâce à la restauration et à la protection durable de cette zone humide. L'ensemble de son organisation va, par ailleurs, permettre de réaménager cette vaste zone d'expansion de crues qui s'inonde annuellement avec plus ou moins d'occurrence et plus ou moins d'importance. Ainsi, son rôle de vaste bassin de rétention « naturel » va être développé, protégeant ainsi les quartiers urbanisés de La Garde, du Pradet et de Toulon d'inondations catastrophiques.

Une maison de la nature construite sur le site permettra de développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à destination des promeneurs.

Ce projet est financé par le fonds européen de développement rural.

